

**PROJET « BÂTISSONS LA PAIX »**  
**GOUVERNEMENT DU BURUNDI**  
**UNICEF**

**Durée :** 1er Janvier 1995 - 31 Décembre 1995.

**Lieu :** couverture nationale.

**Organismes d'exécution :** UNICEF, le Ministère de l'Education, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes.

**Partenaires :** Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'Université du Burundi, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, le PNUD, l'UNESCO, la Ligue ITEKA pour les Droits de l'Homme, CED CARITAS, l'Association des Scouts du Burundi, les Clubs UNESCO et autres associations locales et internationales.

**Coût du Projet : 650'000 US\$**

**Financement de l'UNICEF : 50'000 US\$ (Ressources Générales)**

**Fonds recherchés auprès des bailleurs : ECHO : 300'000 US\$ USAID : 300'000US\$**

**OBJECTIF GENERAL :**

AMENER LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES EDUCATEURS BURUNDAIS A LA DECOUVERTE ET A LA COMPREHENSION DE LA CONFIANCE, DE LA SOLIDARITE, DE L'EGALITE ET DE LA JUSTICE, AFIN QU'ILS DEVELOPPENT DES APTITUDES ET DES COMPORTEMENTS DE RESPECT DE L'AUTRE, EN APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DES ENFANTS.

**RESUME :**

Le Projet vise à fournir un support psychosocial et des activités éducatives à environ 250'000 enfants et jeunes Burundais qui fréquentent des cours d'instruction formelle et non formelle, au niveau national. Le Projet continue les activités déjà mises en oeuvre en 1994, notamment la préparation et la distribution de matériel didactique (1500 kits en Français et 1500 kits en Kirundi pour les néoalphabètes) sur l'Education à la paix/Droit des enfants et la formation initiale et continue des formateurs. Un livret sur « Apprenons la paix » sera imprimé en 30,000 exemplaires comme matériel de lecture en Kirundi pour les enfants. Le livret comprend une sélection de contes écrits par les enseignants Burundais suite à un concours national lancé en 1994. Une attention particulière sera accordée aux enfants traumatisés et un manuel de formation sera préparé sur base des résultats de l'étude menée en 1994 sur un échantillon de 3'000 enfants victimes de la crise. Le livret sera imprimé en 5'000 exemplaires et diffusé aux enseignants et aux éducateurs, au niveau national.

Le Projet envisage également de lancer des activités de mobilisation sociale sur la nécessité d'apprendre la paix, par la préparation d'un calendrier (2'000 exemplaires) pour les écoles et pour les centres éducatifs, illustré avec les dessins des enfants burundais sur le thème « Les droits des enfants » Les messages de plaidoyer seront diffusés par la radio, par des affiches, par des autocollants, des T-shirts, par un spectacle de marionnettes et par une vidéo sur l'expérience de l'Education à la paix au Burundi. Une campagne d'information pour les enfants sur le danger des armes (mines, grenades, couteaux) et sur la manière de les identifier et éviter, sera organisée et lancée au niveau national.

Bujumbura (première version) Novembre 1994

Pour toute information : UNICEF B.P. 1650 Bujumbura Tél. 227503-226888 Telex 5138 BDI Fax 225190

## AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Education, de l'Enseignement de Base et l'UNICEF Burundi, au nom des enfants victimes de la guerre au Burundi, remercient tous ceux qui ont aidé et qui continuent à aider dans la préparation et la mise en oeuvre de ce Projet, en particulier :

Tous les partenaires du Gouvernement du Burundi, des confessions religieuses et des Organisations Non Gouvernementales qui ont soutenu la réalisation de ce Projet.

Tous les Conseillers du BER, du BEPES et du SNA, les Inspecteurs, les Directeurs, les Professeurs, les Enseignants et les enfants qui ont participé à la première phase du Projet en 1994.

Tous les collaborateurs qui ont soutenu ce Projet, plus particulièrement :

La Ligue ITEKA.

L'Association des Scouts du Burundi.

L'Association des Clubs UNESCO.

La Radio et Télévision Nationale du Burundi.

Le Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU.

Le Centre des Nations Unies pour les Droits des Hommes et le PNUD.

Mme Nelly Tondeur, WOB Belgique (Conseiller Pédagogique BEPES)

M. Russel Pariseau (Expert en Communication, Consultant UNICEF/ESAR Nairobi).

Prof. Epitace Nsizabira (Psycho-pédagogue, Université du Burundi)

Prof. Assumpta Naniwe (Psychologue, Consultant UNICEF Bujumbura).

Le Gouvernement Italien pour son appui financier à l'UNICEF qui a permis l'exécution du Projet en 1994.

**UN REMERCIEMENT PARTICULIER A L'USAID\* ET A ECHO\* POUR L'APPUI FINANCIER A L'UNICEF POUR L'EXECUTION DU PROJET « BATISSONS LA PAIX » EN 1995.**

Ce qui est important, c'est d'apprendre, de bâtir et de vivre la Paix.



\* financement à confirmer (première version, Novembre 1994)

## 1. JUSTIFICATION

« C'est parfaitement exact, et confirmé par toute l'expérience historique, que le possible ne peut être atteint sans réessayer constamment l'impossible ». Max Weber

### 1.1 Introduction.

L'urgence qui a frappé le Burundi en Octobre 1993 (tentative de coup d'Etat, assassinat du Président de la République et de quelques-uns de ses proches collaborateurs, déclenchement d'un conflit ethnique et politique sur le territoire national) n'a pas seulement choqué la société civile et arrêté le processus de démocratisation et de développement du pays. Elle a également causé des dizaines de milliers de morts, ainsi qu'environ un million de réfugiés à l'étranger et de sinistrés sur le territoire national, dont la moitié sont des enfants. De plus, elle a laissé un nombre élevé d'enfants traumatisés par la violence, par la perte de leurs parents et par l'exode dans les sites des déplacés et réfugiés.

Le système éducatif burundais, dont le développement dans les dernières années restait toujours fragile malgré les progrès accomplis (voir l'Encadré 2, page ) n'a pas été épargné par l'urgence et toutes les écoles du Pays ont été fermées pendant quatre mois (Novembre 1993-Février 1994) pour des raisons de sécurité. Pendant cette période de fermeture, le Ministère de l'Education a réalisé une Analyse de la situation, financée par l'UNICEF, pour dresser un bilan de l'état des infrastructures et du personnel (Voir encadré 1).

#### ENCADRE 1.

#### BILAN SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE (1993)

**Éducation Primaire :** Les provinces les plus touchées ont été les suivantes ; Bubanza, Gitega, Kayanza, Kirundo, Muyinga, Muramvya, Ngozi et Rutana. En Janvier 1994, 2993 enseignants manquaient (sur un total de 6407), et environ 500 étaient morts. La plupart des enseignants restés dans le Pays ont demandé une nouvelle affectation. 104 écoles étaient sérieusement endommagées et 173 écoles légèrement endommagées. 43 écoles étaient utilisées comme site des déplacés. Les pertes étaient estimées à 2,640,440 U\$.

**Education Secondaire :** Le nombre d'élèves et membre du personnel frappé par la crise a été élevé. (180 morts, 105 réfugiés, 477 absents). Les infrastructures n'ont pas été fort endommagées, à l'exception de 20 écoles. Le nombre d'élèves « déplacés » à l'intérieur des Ecoles était estimé à 5898 (Décembre 1993).

**Université :** L'Université de Bujumbura a ouvert le 15 Janvier 1994. Deux tiers des étudiants prévus (4500) étaient inscrits au début de l'année académique.

Le Budget global pour les dégâts a été estimé 15,245,500 U\$ (infrastructures, matériel scolaire et manuels pour l'enseignement primaire et secondaire).

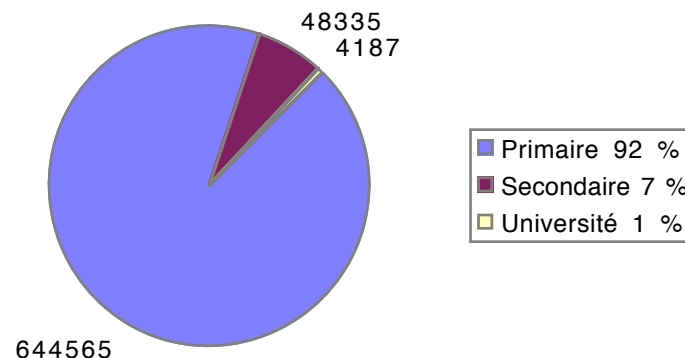
La décision de rouvrir les écoles (fin Février 1994) a été une des premières résolutions du nouveau Gouvernement établi le 6 Février 1994, avec l'investiture du Président du Burundi. Malgré la crise qui a suivi la mort violente du nouveau Président (6 Avril 1994), la plupart des écoles primaires (environ 80%) sont restées ouvertes jusqu'en Octobre 1994, avec des interruptions pour des raisons de sécurité. Pour remplacer les enseignants qui étaient morts ou réfugiés, 1300 enseignants ont été recrutés et formés (avec l'appui de l'UNICEF) dans 12 provinces.

## ENCADRE 2.

### APERÇU DE LA SITUATION DE L'ÉDUCATION DE BASE AVANT LA CRISE

Avant l'urgence d'Octobre 1993, le développement de l'Éducation de Base au Burundi restait principalement axé sur l'objectif de **l'Éducation Primaire pour Tous** d'ici l'an 2000. Des progrès avaient été réalisés en termes de maintenir un taux brut de scolarisation relativement haut (69%) malgré une population en âge scolaire (7-14 ans) en croissance continue, dont les filles représentaient un pourcentage élevé (environ 43% des effectifs par rapport à 25% en 1960, 31% en 1970 et 39% en 1981).

**Tableau 1. Données sur l'Éducation (1992-1993)**



1394 Ecoles Primaires (10165 Enseignants)  
Taux brut de scolarisation : 69% (Taux net de scolarisation : 52%)

129 Ecoles Secondaires (2171 Enseignants)  
Taux brut de scolarisation : 7,2%

1 Université à Bujumbura (avec un campus à Gitega)  
Taux brut de scolarisation : 1%

Il faut cependant remarquer que les indicateurs sur le développement de l'**Éducation de base** étaient alarmants, déjà avant l'urgence : le taux brut de scolarisation stagnait depuis 1987-1988, conséquence d'une diminution du taux d'inscription en 1ère année, qui est passé de 81% en 1988 à 56% en 1993. Le rythme même de construction de salles de classes avait diminué, indiquant une certaine désaffection de la population pour l'école, suite à une détérioration des conditions socio-économiques et à la dégradation des services offerts. Quant au taux net de

scolarisation (52%), il était toujours bas, en indiquant que, au-delà des efforts nécessaires en termes quantitatifs, des améliorations dans la qualité et l'efficacité de l'enseignement primaire étaient également urgentes. Le développement de l'**Education non-formelle** était focalisé sur la réduction de l'analphabétisme (dont le taux atteint 62% de la population et 72% des femmes) et l'intérêt pour le **Développement du Jeune Enfant** était très récent, car la mise en oeuvre de stratégies adaptées à l'encadrement du jeune enfant et de ses éducateurs, plus particulièrement de leurs mères, étaient juste en préparation.

Suite aux changements politiques de Juin 1993, le nouveau Gouvernement prévoyait l'augmentation du nombre d'écoles primaires avec le concours de la population, la revalorisation de la formation initiale et du statut de l'enseignant ainsi que le renforcement de la participation communautaire dans la gestion des écoles. Cependant, lors du déclenchement de l'urgence, le nouveau Ministère de l'Education n'avait pas encore eu la possibilité de finaliser la réforme des organigrammes et des projets.

## 1.2. La situation actuelle.

Les données sur les taux de scolarisation pour l'année 1993-1994 ne sont pas disponibles. Cependant, une estimation faite par le Ministère de l'Education de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes indique que le taux de scolarisation pourrait avoir diminué de 25% à cause de l'urgence.

En ce qui concerne l'alphabétisation de la population adulte, la crise a causé la fermeture de presque tous les centres d'alphabétisation publics et privés. Une évaluation menée en Juin et Juillet 1994 par le Service National d'Alphabétisation, financée par l'UNICEF, a indiqué que sur 65 centres seulement 5 étaient opérationnels. Les écoles **Yaga Mukama** (centres d'enseignement non formel de CED CARITAS, avec un effectif de 222,749 élèves en 1993) ont repris leurs activités lors de la réouverture des écoles, mais on ne connaît pas encore le nombre d'écoles fonctionnelles.

La réouverture des écoles primaires pour l'année 1994-1995 a eu lieu le 14 Novembre et s'est passée sans difficultés majeures et sans incidents liés à la sécurité. Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes est en train d'organiser une Table Ronde des Bailleurs de l'éducation, pour établir les priorités des investissements et des programmes de coopération dans l'urgence.

Les éléments pour une redynamisation de l'Education de Base en termes « quantitatifs » semblent rassurants, malgré les questions déjà énoncées. Cependant, la question la plus complexe par rapport à la continuité des activités éducatives au Burundi concerne la réflexion sur les contenus des programmes d'enseignement et sur les messages à transmettre aux générations futures, pour essayer d'éviter que de nouvelles crises et de nouveaux massacres de la population puissent avoir encore lieu.

### **1.3. Le contexte du Projet « Bâtissons la Paix ».**

Le Projet « Bâtissons la paix » essaye de répondre aux besoins du Pays en termes d'Education à la paix à long terme, basée sur le principe que « La paix, ça s'apprend ». Il s'adresse aux éducateurs et aux enfants du Burundi pour les aider à surmonter la crise qu'ils ont vécue ainsi qu'à préparer un futur de paix (voir Encadré 3).

Il s'agit donc d'un Projet complémentaire aux efforts de « pacification » déjà menés par les autorités concernées, visant à résoudre les conflits en cours et à rétablir la paix. Les deux interventions, la « pacification » et l'« éducation à la paix », sont en effet nécessaires à ce jour au Burundi, car le conflit est toujours vif et la crise profonde.



#### **ENCADRE 3.**

#### **« APPRENDRE L'EDUCATION À LA PAIX »**

- L'éducation à la paix est une intervention structurée et continue dans un système d'enseignement (formel et/ou non formel) pour la prévention et la résolution pacifique des conflits, notamment : apprendre aux enfants et aux adultes les causes d'un conflit et la manière de les résoudre sans recourir à la violence.**
- L'éducation à la paix vise un changement de comportement à long terme, par une prise de conscience individuelle et un apprentissage durable des principes de compréhension, solidarité, dialogue et respect de l'autre, ainsi que par un engagement pour la justice, l'égalité, la coopération, le sens de devoir et de responsabilité.**
- Il s'agit non seulement d'apprendre à assurer la paix négative, c'est à dire l'absence de violence et de guerre, ou l'inhibition du comportement violent dans l'ennemi, mais aussi la paix positive, c'est à dire préparer la disparition des causes de conflits et éviter de provoquer la violence, y compris la violence morale, cachée dans la famille et dans l'école. Bâtir une paix positive signifie également travailler pour un but commun et pour un intérêt collectif capable de rapprocher les êtres humains et les peuples.**
- L'éducation à la paix vise également à remédier aux effets des traumatismes psychologiques des enfants touchés par la guerre, pour leur rendre la confiance en eux-mêmes et en autrui.**

Le Projet « Bâtissons la paix » vise à consolider le travail pilote mené en 1994, qui a porté essentiellement sur la préparation et la distribution du matériel éducatif « Bâtissons la paix », sur la formation des formateurs et sur les activités de mobilisation sociale.

## **2. OBJECTIF GENERAL**

Amener les enfants et les éducateurs à la découverte et à la compréhension de la confiance, de la solidarité, de l'égalité et de la justice, afin qu'ils développent des aptitudes et des comportements de respect de l'autre, en application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

## **3. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Assister le Gouvernement dans la mise en place d'initiatives éducatives, pour l'intégration du thème « Bâtissons la paix » dans l'enseignement formel (1500 écoles primaires et secondaires).
- Assister le Gouvernement, en particulier le Service National d'Alphabétisation, et les ONG dans la réalisation d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation ayant comme thème l'apprentissage de l'Education à la paix (droits et devoirs du citoyen et apprentissage de la démocratie.)
- Mener une campagne d'information/sensibilisation pour les jeunes et les adultes non scolarisés sur l'Education à la paix.
- Apporter aux enfants traumatisés et leurs éducateurs une assistance psychosociale et du matériel didactique qui leur permettent de surmonter les problèmes qui leur sont particuliers.

## **4. POPULATION CIBLE/BENEFICIAIRES**

Le Projet vise à encadrer environ 100,000 enfants de 12 à 16 ans et 2000 enseignants des écoles primaires (5ème classe) et secondaires (7ème classe et Lycées Pédagogiques pour la formation des futurs enseignants).

Vu le manque de chiffres corrects sur le nombre de bénéficiaires de l'enseignement non formel (alphabétisation), la population ciblée par ce Projet a été donc estimée à 150,000 néo alphabètes et à leurs éducateurs (92 Centres d'alphabétisation, dont 31 centres publics, ainsi que les écoles Yaga Mukama, dans 113 paroisses), qui seront identifiés selon des critères d'urgence et de faisabilité par les responsables du Projet. La priorité sera accordée aux associations d'alphabétisation des femmes et des groupes défavorisés.

Les activités de sensibilisation et d'information de la population non scolarisée ainsi que l'assistance aux jeunes enfants et aux enfants traumatisés seront menées au niveau national, avec une priorité pour les camps des sinistrés et des réfugiés.

## 5 STRATEGIE

La stratégie du Projet s'intègre dans le processus national de démocratisation et de pacification et reflète la priorité accordée à la mise en valeur de l'éducation comme facteur principal de développement et de paix. Dans ce cadre, les stratégies suivantes sont adoptées :

- Plaider en faveur de la préservation et du rétablissement de la paix en faveur des droits fondamentaux prévus dans la Convention relative aux droits de l'enfant, comme facteurs principaux de toute action éducative.
- Faire connaître l'intervention en faveur de l'Education à la paix au niveau national lors des réunions de coordination/rencontres avec les autres intervenants et renforcer la coopération entre les institutions nationales et internationales engagées dans le cadre de l'Education à la paix.
- Renforcer les capacités et les structures nationales, pour appuyer la réouverture des écoles, le développement de l'éducation de base et l'amélioration de la qualité de l'enseignement avec des initiatives locales et avec du matériel didactique produit sur place.
- Revaloriser le rôle des enseignants et des éducateurs, en renforçant leur implication dans l'élaboration des programmes et des matériels didactiques.
- Mobiliser les jeunes (scouts, associations locales) ainsi que les associations des femmes pour la formation d'autres groupes d'enfants (child-to-child) et des femmes, ainsi que pour toute activité de sensibilisation.

## 6. ACTIVITES

**Objectif 1. Assister le Gouvernement dans la mise en place d'initiatives éducatives, pour l'intégration du thème « Bâtissons la paix » dans l'enseignement formel (1500 écoles primaires et secondaires).**

- Mise en place au niveau du Ministère de l'Education, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des adultes d'une équipe de travail chargée de la préparation et de la coordination des activités d'Education à la paix dans les écoles primaires et secondaires.
- Réalisation d'une évaluation des activités menées en 1994 ayant pour objet l'amélioration du matériel de formation avec les commentaires de la population cible.
- Préparation et diffusion dans les écoles primaires (5ème classe) de 1500 kits « Bâtissons la paix » avec le manuel pour l'éducateur, les jeux imprimés et les autres matériels (voir Annexe1).



-Formation des enseignants (1500) des écoles primaires (5ème année), des nouveaux directeurs et inspecteurs (500) dans l'apprentissage du curriculum « Bâtissons la paix » et dans l'utilisation du kit didactique.

- Formation continue de tous les enseignants par un système de suivi pédagogique à distance (radio et correspondance), pour réduire les coûts de la formation et améliorer l'environnement culturel des enseignants.

- Impression des nouvelles pour enfants sur le thème « Apprendre la paix » écrites par les enseignants en 1994 (concours pour la rédaction de contes en langue nationale) en 30,000 exemplaires (dont 1000 en Français) et diffusion dans les écoles comme matériel de lecture et de discussion.

- Fourniture de moyens logistiques pour l'unité chargée de la coordination des activités et de matériel de travail pour les écoles (500 radiocassettes, 500 valises-bibliothèques, 10 motos pour les inspecteurs, 100 vélos pour les Directeurs, 3 ordinateurs pour le Bureau d'Education Rurale).

- Visite d'étude des équipes chargées de l'exécution du Projet aux autres programmes d'Education à la Paix.

- Assistance technique pour l'équipe de travail du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes.

**Objectif 2. Assister le Gouvernement, en particulier le Service National d'Alphabétisation, et les ONG dans la réalisation d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation ayant comme thème l'apprentissage de l'Education à la paix (droits et devoirs du citoyen et apprentissage de la démocratie).**

- Participation à la mise en place au niveau du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des adultes d'une équipe de travail chargée de la préparation et coordination des activités d'Education à la paix dans les centres d'alphabétisation et à la réalisation de l'évaluation des activités menées en 1994.

- Préparation, impression et diffusion dans les centres d'alphabétisation de 1500 exemplaires du matériel « Bâtissons la paix » en Kirundi, adaptée à une population cible de néoalphabètes et adultes.

-Formation initiale et continue des enseignants des Centres Yaga Mukama ainsi que des équipes des centres d'alphabétisation et des alphabétiseurs dans l'apprentissage du matériel pédagogique « Bâtissons la paix ».

- Recherche opérationnelle pour préciser les groupes cibles prioritaires et la méthodologie à adopter et sur la conception de matériel d'alphabétisation et post-alphabétisation.

- Appui aux ONG qui s'occupent d'alphabétisation et d'encadrement des jeunes, y compris les associations qui travaillent dans les camps des réfugiés Rwandais, dans la fourniture de matériel didactique et dans la formation des formateurs.

- Fourniture de moyens logistiques pour l'unité chargée de la coordination des activités et de matériel de travail pour le Service National d'Alphabétisation, les centres publics et les ONG (matériel didactique, 200 valises-bibliothèques, un véhicule tout-terrain et deux ordinateurs pour le Service National d'Alphabétisation).

**Objectif 3. Mener une campagne d'information/sensibilisation pour les jeunes et les adultes non scolarisés sur l'Education à la paix.**

- Impression en 2000 exemplaires d'un calendrier sur les droits des enfants (avec les dessins réalisés par les enfants en 1994) à distribuer dans les écoles burundaises et dans les centres d'alphabétisation.

- Réalisation d'un spectacle de marionnettes sur la résolution pacifique des conflits, à circuler dans les sites des déplacés et des réfugiés.

- Réalisation d'émissions radio, d'un livret et d'une Vidéo sur la méthodologie et les résultats du Projet.

- Préparation d'une campagne d'information et de sensibilisation pour les enfants et les adultes sur les dangers liés à la présence d'armes, grenades, mines et sur la manière de les éviter (affiches, émissions radio, brochures).

- Assistance technique pour l'élaboration et la préparation de matériel d'information et mobilisation sociale.

**Objectif 4. Apporter aux enfants traumatisés et à leurs éducateurs une assistance psychosociale et du matériel didactique qui leur permettent de surmonter les problèmes qui leur sont particuliers.**

- Diffusion d'affiches, d'émissions radiodiffusées et d'une vidéo sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant afin de sensibiliser la société civile sur la politique, la législation et les mesures appliquées ou à concevoir en faveur de la protection des enfants, avec une attention particulière pour les enfants en situation difficile, pour leur scolarisation et soins de santé.

- Finalisation de l'étude sur les traumatismes vécus par les enfants burundais et impression de 1000 exemplaires en Français et 500 exemplaires traduits en Anglais, à diffuser au Burundi et à l'étranger, auprès des Bureaux et Comités de l'UNICEF ainsi qu'auprès des associations et institutions chargées de l'assistance aux enfants victimes de la guerre.

- Préparation, impression et diffusion d'un livret en Français et Kirundi (2,500 copies dans chaque langue) pour la formation des éducateurs et des autres travailleurs sociaux engagés dans la protection de l'enfance pour assurer une assistance psychologique des enfants.

- Diffusion dans les centres d'enseignement, dans les associations et dans les sites des sinistrés du livret « Eveil du Jeune Enfant » pour les enfants de moins de 6 ans (imprimé en 2000 exemplaires en 1994), préparation et diffusion du kit d'accompagnement (matériel éducatif pour les activités d'éveil), évaluation et élaboration du nouveau matériel didactique et formation des éducateurs.

- Appui technique, logistique et matériel au Ministère ayant l'Action Sociale dans ses attributions et aux ONG partenaires ou agents d'exécution du Projet.

## **7. FAISABILITE**

La réouverture des écoles représente un élément fondamental pour la paix car étudier est un signe de normalité dans la vie, par ailleurs bouleversée, des enfants burundais et de leurs éducateurs. Cependant, nombreux sont parmi eux ceux qui souffrent de problèmes graves, qui peuvent les rendre peu aptes à suivre et à dispenser avec profit l'enseignement. Pour ces enfants et ces éducateurs le problème est d'autant plus complexe que le conflit ethnique qui est à la base de cette situation entraîne un manque de confiance de la part de la population envers les autorités civiles ou militaires. Ce facteur, et le manque de sécurité pour l'organisation des activités sur le terrain, rend encore plus difficile l'organisation de toute initiative visant la réinstallation de la paix et l'assistance aux enfants.

De plus, malgré les efforts de promouvoir l'Education de Base comme un facteur fondamental pour la normalisation et la stabilité de la situation, une politique confirmée par l'investiture du nouveau Président du Burundi et la nomination du nouveau Gouvernement le 5 Octobre 1994, le futur paraît toujours difficile. Les difficultés principales concernent le coût de l'éducation pour les communes et pour les familles touchées par la crise (en particulier pour les orphelins, les femmes veuves, les déplacés), l'utilisation des écoles comme camps de déplacés, le départ des enseignants rwandais (15% des effectifs) et la redynamisation des centres d'alphabétisation.

Malgré toutes ces difficultés, le Projet bénéficiera d'un certain nombre de circonstances favorables :

- la mise en place d'un nouveau Président et d'un nouveau Gouvernement à la suite d'un consensus entre les forces politiques et morales du Pays ;

- l'existence d'associations et initiatives oeuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme et de la Paix, dont le présent Projet constitue un appui et un complément s'adressant à un domaine spécifique ;

- l'engagement du Ministère de l'Education, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes, qui a déjà à disposition une équipe de conseillers pédagogiques pour s'investir dans le Projet, et la collaboration des Ministères de l'Enseignement Secondaire et Supérieur et de l'Action Sociale, des Droits de la Personne Humaine et de la Promotion Féminine ;
- l'expérience acquise par l'UNICEF et par ses partenaires avec le lancement du Projet « Bâtissons la paix » en 1994 et le changement positif de comportement et d'attitude vers l'Education à la paix manifesté par les cadres nationaux ;
- le travail réalisé par les agences du système des Nations Unies (R.S.S.G., Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, HCR, et PNUD) sur le thème des Droits de l'Homme et du rétablissement de la paix.
- l'existence d'ONGs et de projets publics s'occupant des enfants en situation difficile, qui pourront apporter leur concours pour la réalisation des objectifs du Projet.

## **8. GESTION ET PARTENAIRES**

Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes (MEBAA) sera en charge d'exécuter le Projet au niveau national et intermédiaire. Une unité chargée de gérer, superviser et coordonner les activités du Projet sera composée par les responsables du Ministère, des autres Ministères et organismes ainsi que de l'UNICEF.

Le MEBAA fournira à l'UNICEF des informations périodiques sur l'avancement et les résultats du Projet. Il sera aussi responsable du calendrier et de la qualité des travaux, en plus d'une gestion des fonds en accord avec les lignes budgétaires dégagées et de leur justification correcte dans les délais souhaités (3 mois au plus tard après le versement des fonds).

Au niveau décentralisé, les inspections scolaires, les écoles, les centres d'alphabétisation ainsi que les responsables des sites de sinistrés seront chargés du suivi des actions menées, en collaboration avec les Comités de Crise Provinciaux et Communaux.

L'apport du Gouvernement comprend le personnel affecté au MEBAA, le personnel des administrations provinciales et communales ainsi que les locaux et une partie des équipements pour l'exécution du Projet.

L'UNICEF fournira son assistance technique, financière et matérielle pour la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation du Projet ainsi que pour la recherche de fonds supplémentaires. L'UNICEF sera également responsable d'appuyer la coordination des activités des partenaires opérationnels et d'autres institutions.

L'intervention en faveur de l'éducation à la paix pour les enfants victimes de la guerre est complémentaire au travail d'aide humanitaire (médicale, alimentaire et non-alimentaire) en faveur des populations sinistrées au niveau national, par les intervenants de la coopération

bilatérale et multilatérale, y compris l'UNICEF, ainsi que par les ONG internationales et nationales.

## **9. SUIVI ET EVALUATION**

L'unité de coordination du Projet sera responsable du suivi continu des activités et d'établir des rapports périodiques, complétés par des missions de supervision sur le terrain.

Indicateurs de suivi :

- \* Nombre et pourcentage d'écoles primaires et d'autres centres d'apprentissage assistés par le Projet.
- \* Nombre et pourcentage d'enseignants et d'éducateurs qui participent dans le Projet.
- \* Nombre et pourcentage d'enfants scolarisés et de jeunes qui participent dans le Projet.

Une évaluation interne finale sera réalisée, en utilisant les mêmes indicateurs indiqués ci-dessus, pour analyser les résultats du Projet ainsi que les ressources déboursées.

Le matériel didactique déjà préparé et diffusé en 1994 sera évalué dans un échantillon de 150 écoles (10% du total) sélectionnées au niveau national, avant la généralisation du Projet

## **ANNEXES**

- 1) Tableau récapitulatif du financement
- 2) Contenu de la mallette (kit) « Bâtissons la paix »
- 3) Autocollant avec le logo et le slogan du Projet.
- 4) Affiche pour les écoles « Ici on apprend la paix ».

ANNEXE 1. BUDGET DU PROJET « Bâtissons la paix »

Objectifs spécifiques	Activités	Calendrier 1995	Coût en US\$	Responsables
Objectif 1.  Assister le Gouvernement dans la mise en place d'initiatives éducatives « Bâtissons la paix » dans l'enseignement formel (1500 écoles)	- Mise en place d'une cellule du Ministère chargée de la préparation et coordination des activités et évaluation interne des activités menées en 1994.	Jan-Fév	1 000	BER
	- Impression et diffusion de 30,000 copies des nouvelles pour enfants sur le thème « Apprendre la paix ».	Fév-Avri	45 000	BER
	-Préparation/diffusion de 1500 kits « Bâtissons la paix » avec le matériel didactique.	Mars-Avr	60 000	BER
	-Formation des enseignants (1500), des directeurs et inspecteurs (500).	Avril	35 000	BER
	-Formation continue des enseignants par suivi pédagogique à distance.	Avr-Déc	15 000	BER
	-Fourniture de moyens logistiques (300 radiocassettes, 300 valises-bibliothèques, 10 motos pour les inspecteurs, 100 vélos pour les Directeurs, 3 ordinateurs/imprimantes/matériel informatique pour le Bureau d'Education Rurale).	Jan-Juill	100 000	UNICEF (achats UNIPAC et locaux H.T.)
	- Assistance technique (consultant international) pour l'équipe de travail du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes, pour l'évaluation et l'appui à la coordination.	Jan-Déc	40 000	UNICEF
- Visite d'étude aux Projets d'Education à la paix	à confirmer	20 000	UNICEF	

<p>Objectif 2</p> <p>Assister le Gouvernement et les ONG dans la réalisation d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation sur l'Education à la paix.</p>	<p>- Préparation, impression et diffusion de 1500 exemplaires du matériel « Bâtissons la paix » en Kirundi.</p>	Jan-Juin	50 000	SNA
	<p>- Formation initiale et continue des équipes des centres d'alphabétisation et des alphabétiseurs.</p>	Avr-Juin	20 000	SNA
	<p>- Recherche opérationnelle.</p> <p>- Appui aux ONG qui s'occupent d'alphabétisation et d'encadrement des jeunes (et camps des sinistrés et des réfugiés).</p>	Juil-Déc	10 000	SNA
	<p>- Fourniture de moyens logistiques et du matériel de travail pour le Service National d'Alphabétisation, les centres publics et les ONG (matériel didactique, 200 valises-bibliothèques, un véhicule tout-terrain et deux ordinateurs pour le Service National d'Alphabétisation).</p>	Jan-Déc	50 000	SNA UNICEF  UNICEF (Achats UNIPAC et locaux)
<p>Objectif 3.</p> <p>Mener une campagne de mobilisation sociale pour les jeunes et les adultes non scolarisés sur l'Education à la paix.</p>	<p>- Impression et diffusion de 2000 exemplaires d'un calendrier sur les droits des enfants.</p>	Janvier	3 000	BER
	<p>- Spectacle de marionnettes pour les sites des déplacés et des réfugiés.</p>	Mars-Juin	5 000	ONG « Les palmiers »
	<p>- Emissions radio, livret et vidéo sur la méthodologie et les résultats du Projet.</p>	Jan-Déc	7 000	UNICEF
	<p>- Campagne d'information et de sensibilisation sur les dangers des armes, grenades, mines et sur la manière de les éviter (affiches, émissions radio, t-shirts, brochures).</p>	Juin-Déc	10 000	UNICEF/ BER/SNA/ ONG's
<p>- Assistance technique pour l'élaboration et la préparation du matériel de mobilisation sociale.</p>	Jan-Déc	40 000	UNICEF	

<p>Objectif 4.</p> <p>Apporter aux enfants traumatisés et leurs éducateurs une assistance psychosociale.</p>	<p>- Affiches, émissions radiodiffusées et diffusion d'une vidéo sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant</p>	Jan-Déc	2 000	UNICEF et partenaires
	<p>- Finalisation de l'étude sur les traumatismes vécus par les enfants et impression de 1000 exemplaires (Français) + 500 exemplaires (Anglais).</p>	Fév-Juin	4 000	UNICEF
	<p>- Impression et diffusion d'un livret en Français et Kirundi (2500 copies) pour la formation des éducateurs et des autres travailleurs sociaux pour l'assistance psychologique des enfants.</p>	Mar-Déc	10 000	UNICEF
	<p>- Diffusion du livret « Eveil du Jeune Enfant », préparation et diffusion du kit d'accompagnement ; évaluation et élaboration du nouveau matériel didactique et formation des éducateurs.</p>	Jan-Déc	25 000	BER
	<p>- Appui technique, logistique et matériel au Ministère ayant l'Action Sociale dans ses attributions et aux ONG partenaires ou agents pour la réalisation des activités du Projet.</p>	Jan-Déc	15 000	UNICEF
<b>Coût Total</b>			<b>650 000</b>	
<b>Contribution UNICEF</b>			<b>50 000</b>	
<b>Fonds ECHO :</b>			<b>300 000</b>	
<b>Fonds USAID</b>			<b>300 000</b>	



ANNEXE 2. PROJET « BÂTISSONS LA PAIX » ESTIMATION DE JUILLET 1994

COÛT ESTIMATIF D'UNE MALETTE « EDUCATION À LA PAIX »  
CONTENU D'UNE MALETTE « EDUCATION À LA PAIX »

Description	Fournisseur	Prix unicef au 30/05/94 P.U
- 1 livret « les droits de l'homme	La Licorne	284
- 1 livret « les droits de l'enfant »	RPP	265
- 1 livret « Bâtissons la paix »	RPP	492
- 250 feuilles de papier blanc A4	Librairie St Paul	1 800
- 40 feuilles de papier cartonné de # couleurs	Librairie St Paul	45/pièce
- 10 bandes de papier blanc A3	SOMECA	3 900
- 60 cartes postales blanches	Librairie St Paul	10
- 10 bandes de papier blanc pour guirlandes	Imprimerie	gratuit
- 20 petites cartes rouges, 20 petites cartes vertes, 20 petites cartes bleues	Librairie St Paul	45/pièce
- 2 boîtes de crayons de couleur	Librairie St Paul	455/boîte
- 2 paires de ciseaux	Derventian	760/paire
- 1 bobine de fil solide et 5 aiguilles	Derventian	646 et 447/boîte
- 1 rouleau de papier collant	Librairie St Paul	350
- 2 jeux imprimés « nos droits et nos devoirs »	La Licorne	74
- 5 jeux imprimés « Vocabulaire de la Paix »	La Licorne	19.8
- 2 jeux imprimés « Au Club de la Paix »	RPP	104.18
- la mallette	Cartobu	181
- 1 taille crayon	Lovimex	95
- 12 gommes	Lovimex	55
- 66 crayons ordinaires	Lovimex	19
66 bics	Lovimex	50
TOTAL		10.096,9FBU=40.71 US\$